

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2024/023**

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la ville de SAINGHIN-EN-WEPPEES

- **Vu** le Code Rural, notamment les articles L.211 et suivants,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,
- **Vu** la déclaration de morsure de chien réalisée auprès de la Police Municipale de Sainghin-en-Weppes le 23 janvier 2024,
- **Vu** les conclusions de l'évaluation comportementale effectuée le 27 novembre 2024 par le Docteur Yves GILLET, clinique vétérinaire à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES, préconisant des mesures spéciales pour la conduite du chien OLY appartenant à Monsieur DEMESSINE Gérard, animal classé au niveau de risque 2 sur une échelle de 4.

**Considérant** que le chien de Monsieur DEMESSINE Gérard est susceptible de présenter un risque pour les personnes ou les animaux domestiques,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter de ce jour, la chienne croisée Braque Allemand femelle dénommée Oly, appartenant à Monsieur DEMESSINE Gérard, demeurant 791 rue Edouard Vaillant à (59184) Sainghin-en-Weppes, doit impérativement maintenir sa chienne dans la propriété clôturée sans qu'elle ait la possibilité de sortir par elle-même. Des mesures de surveillance des portails et des entrées/sorties des personnes doivent être renforcées.

**ARTICLE 2** : Monsieur DEMESSINE Gérard devra procéder à une nouvelle évaluation comportementale de son animal auprès d'un vétérinaire agréé dans les 3 ans suivant la première évaluation. Les résultats de cette évaluation devront être communiqués au Maire de SAINGHIN-EN-WEPPEES dans le délai de huit jours.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Responsable de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur DEMESSINE Gérard,
- La Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 08 février 2024

Le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Nadège BOITEAU**